

Certains renseignements concernant les employés du Ministère sont de nature délicate et doivent être protégés de façon spéciale, par exemple :

- les salaires (sauf l'échelle des salaires)
- les évaluations de rendement
- les dossiers médicaux
- les déclarations de conflit d'intérêts

Les avis reçus à propos de renseignements de nature délicate doivent aussi être évalués quant aux effets néfastes d'une divulgation éventuelle. Il peut être indiqué de leur assigner une désignation.

N'oubliez pas qu'il est extrêmement important de protéger aussi les avis donnés dans le cadre d'un processus décisionnel qui touche directement une personne.

Biens matériels

Certains équipements ou articles sont essentiels à la sécurité de l'information classifiée. On peut obtenir auprès d'ISSG des conseils sur la façon de les identifier et de les protéger. Tout l'équipement servant au COSICS ainsi qu'un grand nombre de machines à écrire, de machines de traitement de texte et de micro-ordinateurs font partie de cette catégorie d'équipement.

Les biens négociables, les machines de valeur, ou l'équipement essentiel à une fonction du Ministère doivent être désignés « de grande valeur » ou « de nature délicate ». On peut obtenir auprès d'ISSG des directives sur la façon de protéger les biens désignés.